

Le 31 mars 2026, à Limoges



à

Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges,

Objet : orientation de carte scolaire

Madame la Rectrice,

Les mobilisations de ce jour contre la carte scolaire (1^{er} et 2nd degré) ont montré que les choix budgétaires portés par la coalition au pouvoir et leurs conséquences locales sont massivement rejetées par les personnels de l'Education Nationale mais également par les parents d'élèves et les élu.es locaux.

La CGT Educ'Action ne peut se résoudre à un plan social de 62 emplois dans l'Académie qui vient gonfler une lourde saignée depuis l'arrivée de Monsieur Macron.

A la vision du marché de l'Education que portent les libéraux au pouvoir, nous opposons une vision du Service Public et Laïque de l'Education Nationale qui a pour mission d'éduquer, d'instruire et d'émanciper la jeunesse par l'acquisition d'une culture commune. A l'école du tri que porte le Président, nous opposons l'ambition de la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification. A la logique uniquement budgétaire qui préside aux décisions de la majorité qui vous a nommée, nous opposons une logique de besoins.

Et de quoi ont besoin les élèves de notre académie ?

Nos élèves ont besoin d'avoir effectivement accès à l'enseignement et ce n'est actuellement pas le cas. Dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, nombre d'élèves n'ont pas classe faute d'enseignant.es en nombre suffisant. A Couzeix, ce sont des dizaines de jours de classes qui n'ont pas été remplacés sur une même classe de CP. A Bellac, ce sont des dizaines de jours de classe qui n'ont pas été assurés ! Les enseignant.es de l'école Bellevue de Limoges demandent depuis maintenant 3 ans à accéder à une formation en langue des signes pour pouvoir communiquer avec les élèves sourds qu'ils et elles accueillent dans leur classe. Les familles et les équipes sont confrontées aux refus de mise en œuvre de Plans d'Accompagnement Personnalisé faute de médecin... Des centaines d'élèves ont une orientation préconisée –en qualité de droit opposable- par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées mais ne peuvent accéder à ce droit faute de places en nombre suffisant. Des centaines d'élèves en situation de handicap ne bénéficient pas de l'accompagnement par un.e AESH qui leur a été prescrit. Nous pourrions énumérer sans limite ou presque la longue liste des situations où, partout dans l'Académie, vous n'avez pas eu les moyens de garantir la continuité du Service Public et Laïque d'Education Nationale et où le droit à l'Education n'a pas été garanti à nos élèves.

Alors oui, la baisse démographique est réelle dans notre académie. Elle représente par exemple, pour le 1^{er} degré, selon les données de vos services pour la rentrée prochaine, une prévision de baisse de 704 élèves sur les 591 écoles qui les accueillent dans 2427 classes que comptent aujourd'hui l'Académie. Ainsi, vous prévoyez une baisse moyenne de moins de 1 élève par école de l'Académie, 0.3 élève par classe de l'Académie pour reprendre la logique arithmétique qui guide les décisions de notre ministère. Cette baisse justifie-t-elle la suppression de 18 emplois ? Nous ne le pensons pas : ni les prévisions d'effectifs ni la description des besoins ne peuvent amener à de telles décisions.

La suppression de 44 emplois dans les collèges et lycées relève de la même imposture. Effectifs par classe aux plafonds (30 en collège, 35 en lycée), plafonds parfois dépassés, mutualisation entre filières en lycées professionnels, mixité des publics –voie scolaire et apprenti.es-, dédoublements empêchés, vies scolaires exsangues, dégradation des enseignements optionnels ... La réalité quotidienne et les perspectives que vous proposez dans le cadre de la rentrée prochaine sont inacceptables et ne permettent pas la réussite de tous les jeunes. Au contraire, elles organisent leur « tri » et leur sortie précoce du système scolaire. Le choix de mettre à mal l'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) de Donzelot est symptomatique de la volonté de casser les dispositifs qui donnent plus à celles et ceux qui ont moins.

Les choix qui sont faits conduisent à empêcher l'École de permettre à nos élèves -et particulièrement les enfants des milieux sociaux les plus défavorisés- de s'émanciper. Ils empêchent l'École de casser les déterminismes sociaux, géographiques et de genre. Ces choix conduisent à les assigner socialement et géographiquement.

Malgré ce contexte budgétaire, en rupture avec les engagements pris –« nous ne créerons pas les PAS sans moyens dédiés »-, vous avez publié dans le cadre du mouvement inter-degré 15 postes de Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS) dont la très grande majorité n'ont fait l'objet d'aucun débat dans le cadre des instances de carte scolaire. Vous semblez d'ailleurs vouloir financer ces postes presque exclusivement sur le seul budget du 1^{er} degré Public ! Pourtant, vous n'avez aucune obligation réglementaire à mettre en œuvre cette disposition.

Enfin, pendant que les cadres sont mobilisés pour travailler méthodiquement à faire accepter le recul du Service Public et Laïque d'Éducation Nationale en tentant de faire accepter des décisions qui vont inmanquablement dégrader les conditions de scolarisation des jeunes et de travail des personnels, l'enseignement privé progresse... La part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat continue à augmenter, accélérant la baisse démographique de l'enseignement public qui justifie ensuite les suppressions d'emplois qui lui sont imposées...

Pourtant, le fonctionnement et les caractéristiques du secteur privé, très largement financé par l'argent public –à plus de 75%, soit plus de 12 milliards par an d'argent public au niveau national- sont connus : faible mixité sociale, faible proportion d'élèves boursiers, faible implication dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Vous reconnaissiez même cette très faible implication lors du CAEN du 21 janvier 2026. **En clair, cette école du séparatisme et de l'entre-soi est privilégiée et financée parfois au-delà du cadre réglementaire, sur les deniers publics.**

Malgré tous ces constats, les choix qui sont faits continuent à faire porter sur les budgets de l'enseignement public l'ensemble des postes structurants dits « hors la classe » qui sont pourtant utilisés et mobilisés par le secteur public comme le secteur privé. Ainsi, vous financez l'intégralité des 15 postes de Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS) sur l'enseignement public, très majoritairement sur le 1^{er} degré public. Ainsi, l'intégralité des postes d'enseignant.es référent.es qui accompagnent les familles et les élèves en situation de handicap sont intégralement financés par les budgets de l'enseignement public, encore une fois très majoritairement par le 1^{er} degré public. Il en est de même sur l'ensemble des postes structurants -comme à l'UNSS-, y compris l'encadrement ! Pourtant, des moyens ont été programmés et délégués dans le cadre de la loi de finances pour contrôler ces « institutions privées » dont les récents scandales révélés ont permis

de mesurer les liens qui pouvaient lier ces institutions à nombre de ténors de la majorité dont l'ex-ministre de l'Education Nationale.

Depuis l'arrivée d'Emmanuel MACRON, ce sont 42 écoles publiques qui ont disparues. En effet, carte scolaire après carte scolaire, un important travail est réalisé par l'encadrement pour inciter les élu.es à faire évoluer le maillage, le tissu scolaire... *des écoles publiques...* Cette politique se met en œuvre sans jamais interroger la présence du secteur privé qui vient concurrencer le secteur public et imposer un double financement public sur des communes qui accueillent une faible population scolaire (Argentat, Evaux Les Bains, Aubusson, ...). Là encore, c'est un parti pris politique sans ambiguïté !

Alors que l'enseignement privé capte 6.5% des effectifs d'élèves du 1^{er} degré et près de 11% des effectifs du secondaire, la CGT Educ'Action considère que chaque euro alloué à l'enseignement public doit servir à l'enseignement public et uniquement à l'enseignement public et rappelle sa demande de nationalisation de l'enseignement privé !

Dans ce contexte, et compte tenu de l'opposition que suscitent les choix qui sont faits et parfois présentés en dehors de toute consultation des instances réglementaires, nous vous demandons de :

- solliciter le renoncement aux 62 suppressions d'emplois dans notre académie en obtenant un moratoire sur les suppressions d'emplois,
- renoncer à la mise à mal de l'UPE2A du collège Donzelot de Limoges, choix symptomatique de la politique menée
- renoncer à la mise en place des 15 Pôles d'Appui à la Scolarisation : cette décision n'aura aucune incidence budgétaire mais permettrait de remettre en cause des suppressions de classes injustifiées et injustifiables et de créer des postes d'aide directe aux élèves à besoins éducatifs particuliers notamment dans les RASED
- imputer à sa juste part au budget de l'enseignement privé les postes structurels qui profitent également à l'enseignement privé (PIAL, PAS, enseignant.es référent.es...). Là encore, ce sont plus de 10 emplois qui peuvent venir donner un peu de souplesse pour répondre aux besoins des élèves de l'enseignement public.

Sur ce dernier point, nous vous informons que, si aucune décision n'est prise en ce sens lors des CSA du 20 avril, nous saisissons la cour régionale des comptes.

Nous restons disponibles pour évoquer plus en détail ces propositions et vous prions de croire en notre engagement plein et entier pour la défense et le développement du Service Public et Laïque d'Education Nationale et la défense des personnels qui le font vivre et s'y engagent sans compter.

Pour la CGT Educ'Action



Fabrice COUEGNAS